

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

### PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . . .	18 fr. » c.	Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . . .	10 »	13 »
Trois mois, — . . . . .	5 25	7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

### Gare de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).

#### DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 18 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
4 — 35 — — soir, Express.
6 — 56 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

#### DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 07 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 52 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 57 — — Poste.

### PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . .	20 c. la ligne.
Dans les réclames . . . . .	30 —
Dans les faits divers . . . . .	50 —
Dans toute autre partie du journal.	75 —

### ON S'ABONNE A SAUMUR.

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

La lettre suivante a été adressée à l'Empereur par le roi des Hellènes, en réponse à la proposition d'un congrès :

« Monsieur mon frère,

J'ai été très-sensible à l'invitation que Votre Majesté Impériale a bien voulu me faire, par sa lettre en date du 3 de ce mois, de prendre part à un congrès de souverains devant s'ouvrir à Paris, dans le but de faire asseoir sur de nouvelles et plus solides bases l'édifice politique de l'Europe et de prévenir ainsi les troubles qui pourraient mettre en péril la paix générale.

Cet appel à la conciliation que Votre Majesté Impériale vient de faire dans l'intérêt de l'ordre européen a été inspiré par des vues trop généreuses et trop élevées pour ne pas trouver en moi l'accueil le plus sympathique.

La noble pensée qui y a présidé ne pouvait être mieux rehaussée que par le langage si franc, par les considérations si judicieuses dont Votre Majesté a accompagné sa proposition.

En l'acceptant sans réserve, je partage entièrement les espérances dont je trouve l'expression dans la lettre de Votre Majesté Impériale. La réunion du congrès sera peut-être la meilleure solution des graves questions qui préoccupent, à juste titre, tous les esprits en Europe, et servira au développement de la prospérité générale par le maintien de la tranquillité. On sent, en effet, qu'il faut tenir compte de l'esprit du siècle, des aspirations légitimes

des peuples, des circonstances du jour, et tâcher, par tous les moyens possibles, d'assurer l'avenir en réglant le présent de manière à écarter tout ferment de trouble et de discord.

L'œuvre commune à laquelle Votre Majesté Impériale convie les chefs des Etats européens serait, sans contredit, un des plus grands progrès de notre temps. Son succès comblerait les vœux depuis longtemps formés par les amis de l'humanité et les esprits d'élite.

En félicitant donc Votre Majesté Impériale de la glorieuse initiative qu'elle vient de prendre, je souhaite sincèrement que sa proposition soit aussi favorablement accueillie par les autres souverains et je me flatte d'espérer que les intérêts et les droits des chrétiens en Orient trouveront en elle un bienveillant défenseur dans le futur conseil international.

C'est dans ces sentiments que je m'empresse d'offrir à Votre Majesté Impériale les assurances renouvelées de la haute estime et de l'inviolable amitié avec lesquelles je suis,

« Monsieur mon frère,

» De Votre Majesté Impériale

» Le bon frère,

» GEORGES »

La lettre suivante a été adressée à l'Empereur par le roi de Danemark, en réponse à la proposition d'un congrès :

« Monsieur mon frère,

Depuis peu de jours que j'occupe le trône de Danemark, il m'a été donné de prendre deux résolutions d'une haute portée pour les destinées de mon pays. La Providence a, d'une

manière douloureuse et imprévue, terminé la carrière de mon auguste prédécesseur au moment même où la nation s'attendait à le voir consacrer par sa signature la nouvelle constitution pour les affaires communes de ses provinces non allemandes et accepter l'invitation que Votre Majesté Impériale venait de lui adresser pour un congrès. Il m'a été réservé, à sa place, d'achever cette double tâche. Survenues à la même heure solennelle de la vie de mon peuple, ces deux décisions concourent au même but : car si l'une règle le présent, l'autre assurera, je l'espère, l'avenir de la monarchie danoise. Votre Majesté a pris la glorieuse initiative de chercher à substituer, pour la décision des questions pendantes aujourd'hui en Europe, à la force des armes les arrêts de la justice et de la raison.

Le Danemark, qui resta le constant allié de l'Empire, est décidé à s'associer franchement et sans réserve aux généreux efforts de Votre Majesté pour réaliser cette grande idée. J'accepte donc avec un véritable plaisir l'invitation de Votre Majesté pour prendre part au congrès européen. Je ne sais pas encore si les circonstances me permettront de m'y rendre personnellement, mais je prie Votre Majesté de croire que je serai bien heureux de pouvoir encore une fois jouir de sa cordiale hospitalité, et de lui offrir de vive voix mes félicitations les plus chaleureuses et les plus sincères, comme lorsque j'eus l'honneur de la saluer dans une occasion antérieure. Je me félicite de ce que les relations que j'aurai l'honneur d'entretenir avec Votre Majesté s'ouvrent sous les auspices de cette grande inspiration, et je saisis avec empressement cette occasion de lui

offrir les assurances de la haute estime et de l'inviolable amitié avec lesquelles je suis,

» Monsieur mon frère,

» de Votre Majesté impériale

» le bon frère,

» CHRISTIAN.

Copenhague, le 20 novembre 1863.

La Gazette d'Augsbourg publie, à la suite de la réponse de l'empereur d'Autriche à l'Empereur Napoléon, le texte français de la dépêche adressée le même jour, par le comte de Rechberg au prince Metternich, à Paris. Voici cette pièce.

Copie d'une dépêche au prince Metternich, à Paris, en date de Vienne, le 17 novembre 1863 :

Vous trouverez, sous ce pli, une copie de la lettre de l'empereur, notre auguste maître, à l'Empereur Napoléon. Il ne me reste que peu de chose à ajouter aux paroles de Sa Majesté pour vous faire entièrement connaître les vues du gouvernement impérial sur la proposition d'un congrès européen.

Tout à fait d'accord avec le gouvernement français sur le désir de consolider la paix en Europe, nous pensons qu'une entente sur les moyens précis à employer dans ce but est le préliminaire indispensable de toute délibération d'un caractère général.

C'est à ce sujet que nous aurions quelques éclaircissements à demander au gouvernement français.

Le principal point à établir serait la base qu'il conviendrait de donner à la réunion d'un congrès. Il nous semble difficile qu'une simple

### FEUILLETON.

11

## LE MARQUIS DE L'ARROGANCE.

(Suite.)

Le premier mouvement du marquis fut de répondre à l'élan maternel ; mais la vue de son frère, celle de Fernande, celle du sous-lieutenant, tous trois témoins et causes de l'affront qu'il avait subi, l'arrêta sur le champ.

Le malheureux, prédisposé à la colère, comme nous l'avons vu, crut à une mystification, à une trame ourdie contre lui.

Le sang lui monta soudainement au cerveau avec une violence inouïe, et instantanément il tomba dans une de ces crises, dans un de ces accès terribles auxquels il était sujet, surtout depuis ses blessures, et dont nous parlerions plus haut.

Au lieu de se jeter dans les bras de sa mère, qui pleurait de joie, il l'écarta rudement et, le regard menaçant, les traits contractés par la rage qui s'était emparée de lui, il s'élança comme un furieux sur son frère en brandissant une canne qui l'aidait à marcher depuis le commencement de sa convalescence et

qu'il ne quittait jamais.

La pauvre mère poussa un cri déchirant, tourna sur elle-même, et, au risque d'être foulée sous les pieds des chevaux, alla tomber sur le pavé, qu'elle rougit de son sang.

Mallet, qui était libre de ses mouvements, et qui se trouvait le plus rapproché de Mme Carruell, ne fit qu'un bond pour relever la malheureuse, dont le sang coulait par une plaie béante à la tête.

Fernande, dont l'amour conjugal centupla soudainement les forces, se précipita au-devant du coup destiné à son mari, et, assez heureuse pour le détourner, se cramponna après le bras de l'insensé avec l'énergie du dévouement et du désespoir.

Misérable ! s'était écrié James en voyant le sang de sa mère couler, il l'a tuée ! et aidait Mallet à relever la pauvre femme, pendant que le cocher et le domestique, qui s'étaient de leur côté précipités sur le marquis, s'efforçaient de le contenir.

Le malheureux ne se connaissait plus ; il se débattait convulsivement, cherchant à se soustraire aux vigoureuses étreintes qui l'enchaînaient ; une écume rougeâtre mouillait ses lèvres ; les muscles de son visage étaient affreusement contractés, et il serait sans aucun doute parvenu à s'échapper, si l'une de

ses blessures ne s'était rouverte, circonstance doublement heureuse, puisqu'elle le mettait dans l'impossibilité d'agir et le sauvait d'une apoplexie imminente.

### CHAPITRE IX.

#### REPENTIN.

Pendant que le marquis se tordait en efforts désespérés dans les bras vigoureux des valets, Fernande, Mallet et James avaient transporté la pauvre Mme Carruell dans son appartement. Un médecin avait été mandé sur-le-champ, et bientôt la chère malade reçut les soins que réclamait son état.

Tout d'abord l'homme de la science ne témoigna aucune crainte ; mais après un examen plus sérieux, et après qu'on lui eût raconté à la suite de quels événements cette crise était survenue, il hocha la tête et devint soucieux.

Vainement chercha-t-il à rassurer la malade, la digne femme comprit que sa vie était menacée ; un triste sourire passa sur ses lèvres décolorées, elle prit les mains de Fernande, qui sanglotait à ses côtés, et lui dit d'une voix calme :

— Ma fille, envoyez chercher un prêtre.

A cette parole pleine de résignation, mais qui an-

nonçait une certitude profonde de la mort, James tomba aux pieds du médecin.

— Sauvez-la, monsieur ! s'écria-t-il, sauvez-la ! c'est ma mère, c'est la plus sainte et la meilleure des femmes ! sauvez-la, monsieur, sauvez-la !

Et le pauvre jeune homme se traîna aux pieds du médecin, comme si celui-ci n'eût eu qu'un mot à dire pour rendre à la santé celle que la mort semblait atteindre.

Le médecin, devant cette douleur immense, essuya une larme.

— Tout n'est pas désespéré, murmura-t-il en écrivant rapidement une ordonnance.

— Docteur, dit la malade, voyez mon autre fils, je vous en prie...

— J'y cours, madame, répondit le médecin, saisissant avec empressement ce prétexte pour ne pas assister plus longtemps au douloureux spectacle qu'il avait sous les yeux.

— Eh bien ! monsieur, lui dit Mallet en l'accompagnant dans l'appartement où le marquis avait été transporté, avez-vous sérieusement quelque espoir ?

— Hélas ! aucun, monsieur.

— Ainsi, cette femme de cœur, cette noble existence...

négalion suffise pour former le programme de délibérations aussi importantes. Nous désirons, d'ailleurs, savoir comment doit être interprétée la déclaration de l'Empereur Napoléon, relative aux traités de 1815.

Nous hésitons à croire que le gouvernement français, lui-même, donne à cette déclaration le sens le plus étendu et le plus rigoureux.

Les traités de 1815 ont été, il est vrai, modifiés en plusieurs points; d'autres stipulations internationales ont parfois pris leur place, comme en ce qui regarde la Belgique. Ce qu'ils contenaient de personnellement blessant pour l'Empereur Napoléon est écarté définitivement et avec l'acquiescement général de l'Europe. Mais en dehors des cas où ces anciens actes ont été formellement abrogés, nous les considérons comme subsistant toujours, et il est certain qu'ils forment encore, en ce moment, la base du droit public en Europe.

Nous ne voulons pas contester que la marche du temps n'ait plus ou moins ébranlé certaines parties de cet ensemble, et qu'elles n'aient besoin en conséquence d'être raffermies ou améliorées. Si le gouvernement français veut nous désigner les portions de cet édifice qu'il juge trop défectueuses ou trop incomplètes, s'il veut nous signaler en même temps les changements qu'il trouverait utile d'y apporter, nous accueillerons ces ouvertures avec le désir sincère de faciliter une entente.

Nous pourrions alors nous prononcer en connaissance de cause sur l'opportunité et l'avantage de se réunir en congrès pour accomplir cette tâche.

Nous reconnaissons et nous déplorons, comme le gouvernement français, l'état de malaise qui existe sur divers points de l'Europe. Mais ce malaise n'est que partiel, et le remède serait pire que le mal, si, pour apaiser certains troubles, il fallait jeter la perturbation dans l'Europe entière en lui faisant subir une transformation radicale.

Telle ne saurait être assurément la pensée du gouvernement français, qui nous a donné, dans ces derniers temps, des gages d'une parfaite modération.

N'oublions pas, d'ailleurs, qu'il s'agit aujourd'hui plutôt de conserver que de donner la paix à l'Europe. Le traité de Westphalie mettait fin à trente années de guerre. Les lutes sanglantes qui ont précédé les traités de 1815 n'avaient guère duré moins longtemps.

Les vastes transformations accomplies à ces deux époques étaient la conséquence inévitable d'une longue suite de bouleversements violents, avec lesquels les temps actuels n'ont, grâce à Dieu, aucune ressemblance. Dans les transactions que l'état présent de l'Europe pourrait provoquer, les effets devraient être nécessairement proportionnés aux causes.

Veuillez, mon prince, régler votre langage

sur ces considérations et les exposer à M. Drouyn de Lhuys avec une franchise amicale. Interprète des sentiments exprimés par l'empereur, notre auguste maître, vous informerez le gouvernement français du désir sincère qui nous anime d'unir nos efforts aux siens dans un but de pacification. Mais pour que cette union puisse s'effectuer franchement et porter ces fruits, il est essentiel que le gouvernement français définisse ses intentions avec plus de précision.

Pour apporter à un congrès notre loyal concours, nous devons connaître quel sera le programme exact de ses délibérations, et être assurés que ce programme remplit toutes les conditions requises pour préparer l'élaboration d'une œuvre de paix et de conciliation.

Recevez, etc.

Les Etats allemands chargés de l'exécution fédérale, ont sommé le gouvernement danois d'avoir à évacuer le Holstein dans un délai de sept jours.

Sept jours! tout peut encore s'arranger dans ce délai. C'est ce que fait espérer une dépêche d'Altona, dans le Holstein, laquelle assure que du côté du Danemark comme de celui des grandes puissances allemandes, on serait disposé à la conciliation.

Il est vrai que, suivant une autre dépêche, transmise de Stettin, deux corvettes danoises se seraient déjà mises en croisière à l'embouchure de l'Oder.

Pour le moment, c'est sur la mission du général Fleury, qui coïncide avec celle de lord Woodehouse, que se porte l'attention publique.

Lord Woodehouse, qui s'est rendu à Berlin avant d'aller à Copenhague, et qui a eu une entrevue avec M. de Bismark, aura fait entendre, sans aucun doute, des paroles de paix.

L'Autriche et la Prusse ne semblent s'être décidées qu'à regret à l'exécution. Les passions surexcitées en Allemagne demandaient davantage; elles voulaient l'occupation des duchés par les troupes fédérales. Mais les grandes puissances qui se rendent mieux compte que les Etats secondaires, des conséquences que peut entraîner une guerre avec le Danemark, ont résisté à ces élans d'un patriotisme inconsidéré.

Une autre difficulté tempère leur zèle: la nécessité d'un emprunt pour faire face aux dépenses éventuelles d'un conflit dont les charges pèseraient principalement sur elles. Il s'agit à Vienne d'un emprunt de 18 millions de florins, et, à Berlin, d'un emprunt de 18 millions de thalers.

Ces mesures ont, pour l'Autriche et la Prusse, l'inconvénient de faire discuter leur politique par les Chambres, en un moment où il conviendrait surtout d'apaiser les esprits. Les Chambres, à Berlin comme à Vienne, se

placent au point de vue exclusivement allemand; les gouvernements invoquent leurs obligations comme puissances européennes: de là des divergences très-embarrassantes que les projets d'emprunt vont faire éclater.

On nous écrit de Copenhague le 10, que dans un conseil tenu la veille, il aurait été décidé que, pour éviter un conflit, les troupes danoises évacueraient les villes du Holstein que les troupes allemandes se proposent d'occuper en vertu de la décision de la Diète prescrivant l'exécution fédérale.

En dehors de cette interminable affaire du Holstein, nous recevons quelques nouvelles de Varsovie.

On annonce que le général de Berg a partagé le royaume de Pologne en onze cercles militaires, dont chacun serait placé sous un général ayant pleins pouvoirs. Nous ne reproduisons cette nouvelle qu'avec réserve, car aujourd'hui même le télégraphe de Varsovie dément les renseignements publiés par quelques journaux étrangers sur les affaires de Pologne. (La France.)

La discussion provoquée à Turin par la situation de la Sicile, bien que s'étant terminée à l'avantage du cabinet, a laissé les esprits dans un tel état d'irritation, que plusieurs députés ont voulu donner leur démission de membres du Parlement.

M. Minghetti, dont la santé est complètement rétablie, a exposé la situation financière du gouvernement italien. L'honorable ministre a présenté les choses sous un jour favorable, et il compte sur le développement de la prospérité publique.

Le comité vénitien et Garibaldi recommandent à faire parler d'eux, et cherchent à faire croire à une guerre contre l'Autriche au printemps prochain. (Idem.)

Les lettres de Naples du 9 annoncent que la garde nationale et l'armée devaient faire une grande démonstration, le 11, à l'occasion du retour des cendres du général Pepe, le défenseur de Venise en 1848. On remarque partout un redoublement d'activité dans les exercices des garnisons et des gardes nationales, en vue des éventualités militaires. Une impulsion nouvelle a été également imprimée aux travaux des arsenaux. — Havas.

La télégraphie privée nous annonce, d'après des lettres d'Athènes du 4 décembre, qu'une scission s'est produite dans le ministère. Le ministre de la guerre serait sur le point de se retirer.

Nous recevons, par la même voie, la nouvelle que l'Attique et les provinces environnantes sont parcourues par des bandes de brigands. (La France.)

Les dépêches de New-York, des 30 novembre et 2 décembre, viennent éclairer l'opinion sur la situation des belligérants. La position des confédérés est beaucoup moins mauvaise que ne la présentaient les dernières nouvelles, qui apportaient du reste plutôt des bruits que des faits.

Dans une rencontre entre les armées de Meade et de Lee, les fédéraux, bien qu'ils aient conservé leurs lignes, ont éprouvé des pertes considérables. Les confédérés, commandés par Lee se sont retirés à peu de distance, dans une position tellement forte que Meade, qui s'était avancé de nouveau, n'a pas cru pouvoir les attaquer. On dit qu'il est retourné à Frédéricksburg pour y établir ses quartiers d'hiver.

L'armée de Grant paraît avoir suspendu ses opérations par suite du mauvais temps. Ce général a envoyé le corps de Granger au secours de Burnside, qui est toujours enfermé dans Knoxville par les confédérés de Longstreet.

Le parti de la paix vient de remporter un succès à New-York. M. Gunter, candidat démocratique, a été élu maire dans cette ville. (La France.)

## Nouvelles Diverses.

Nous apprenons que le séjour de Leurs Majestés à Compiègne se prolongera encore d'une dizaine de jours.

— C'est hier lundi que s'est ouverte au Sénat la discussion de l'Adresse.

On assure que des débats importants doivent s'engager sur la question polonaise.

On annonce également que la politique intérieure sera l'objet d'un examen approfondi de la part de plusieurs orateurs.

— La commission de l'adresse du Corps-législatif s'est réunie jeudi, vendredi et samedi, sous la présidence de M. le duc de Morny, pour arrêter les bases de son travail.

— Le général Fleury est chargé d'aller complimenter, de la part de l'Empereur, S. M. le roi de Danemark à l'occasion de son avènement au trône. Le général est parti pour Copenhague.

— La deuxième session du conseil impérial de l'instruction publique pour l'année 1863, ouverte le 16 novembre, a été close le 3 décembre, après onze séances remplies par d'importantes délibérations.

Nous trouvons dans le *Journal général de l'instruction publique* un aperçu des mesures qui ont été sanctionnées.

Le conseil a arrêté définitivement les programmes de l'enseignement historique en philosophie, ceux de l'enseignement secondaire spécial, ainsi que les modifications aux programmes scientifiques, nécessitées par la me-

— S'éteindra dans quelques heures... à moins d'un miracle.

A la fureur impuissante, du marquis avait succédé, par une réaction naturelle en pareille circonstance, et que rendait encore plus forte la réouverture de sa blessure, avait succédé, disons-nous, une prostration complète.

Deux médecins étaient déjà près de lui. Un appareil avait été posé sur sa blessure, la crise était passée; il ne fallait plus que du repos; toutefois, une garde-malade et deux valets furent mis auprès de lui, avec ordre de ne pas le quitter.

La journée fut mauvaise et la soirée pire pour Mme Carruell; cependant, vers le commencement de la nuit, elle éprouva un peu de mieux, et elle put recevoir les derniers sacrements.

On avait appelé docteur sur docteur; les princes de la science étaient venus tour à tour et ensemble, et leur avis avait été d'une désespérante unanimité: Dieu seul peut la sauver, disaient-ils tous.

Vers deux heures du matin, la malade, après un sommeil de quelques instants, éprouva une amélioration subite, et sa première parole fut celle-ci:

— Comment va ce pauvre Charles?

— Bien, ma mère, répondit James; il repose en

ce moment.

— J'aurais bien voulu le voir avant de mourir, mais ma vue pourrait lui faire du mal... puis il a besoin de repos...

James pleurait silencieusement; quant à Fernande, avec ce courage factice dont les femmes ont le secret, elle essayait de rendre à la malade un peu d'espoir, quand elle-même n'en conservait pas.

Mme Carruell la regardait avec tendresse.

— Chère fille, lui dit-elle, je vous aurais bien aimée! James, mon cher James, ne pleure pas ainsi, tu me déchires le cœur; il faut d'ailleurs que tu sois calme en ce moment, car j'ai à te demander une dernière preuve de tendresse et de soumission.

— Parle, ma mère, et je te jure d'obéir.

— Bien, mon fils. Eh bien! il faut me promettre de pardonner à ton frère.

— Je lui pardonne, ma mère.

— Ce n'est pas tout; tu lui feras des excuses...

— Des excuses! quand sa brutalité te tue...

— Des excuses, mon fils; tu l'as cruellement outragé; il est l'ainé de la famille; tu l'as injurié devant la livrée!

James fit un mouvement.

— Dis-lui donc, Fernande, que je ne peux pas

me mettre à ses genoux... je suis si faible!

— Tu seras obéie, je lui ferai des excuses...

— Devant tout le monde?

— Oui, mère, devant tout le monde...

— Tu es un bon fils, mon enfant, et Dieu bénira ta postérité; tu seras un heureux père...

James et Fernande, à genoux de chaque côté du lit, baïaient les mains de leur mère, dont ils recueillaient avec une attention religieuse les dernières paroles.

Il y eut un moment de silence, pendant lequel la malade, aidée du prêtre et du médecin, parvint à se mettre à demi sur son séant.

La respiration devenait oppressée, la parole sortait déjà péniblement des lèvres pâles de la moribonde.

— Il faut aussi me promettre de ne pas dire à mon Charles que je meurs par lui; ce pauvre enfant, ce n'est pas sa faute; il était fou! On lui cachera ma mort le plus longtemps possible; on lui dira que j'étais déjà bien malade... très-malade; on lui dira que je l'ai embrassé d'intention comme je vous embrasse, mes chers enfants, et que je l'ai béni comme je vous bénis, en lui pardonnant...

— Marquis de Marsal, ajouta-t-elle en regardant

le portrait de son premier époux, qui était devant elle, marquis de Marsal, vous m'avez dit: quoi qu'il arrive, sacrifiez-vous pour votre fils; croyez-vous que j'aie tenu mon serment?

En ce moment la portière qui recouvrait la porte s'écarta, et l'on vit s'avancer, se traînant sur les genoux, pâle et presque sans vêtements, le marquis, balbutiant au milieu de sanglots entrecoupés: Pardon, madame! pardon, ma mère!

A cette vue, le médecin et James se précipitèrent vers lui pour le relever.

— Non, leur dit-il, laissez-moi ainsi; et quelques efforts qu'ils fissent, il arriva jusqu'au lit de la mourante en continuant de se traîner à genoux.

Mme Carruell ne pouvait plus que balbutier; elle posa ses mains déjà presque froides sur la tête du coupable, l'attira sur son sein, l'embrassa dans une étreinte convulsive, ouvrit la bouche pour parler, mais la parole expira sur ses lèvres, et elle retomba sans mouvement sur ses oreillers.

Le marquis déposa alors un dernier et respectueux baiser sur ce front décoloré, s'inclina humblement devant Fernande et son frère, et voulut se retirer; mais ses forces le trahirent et il s'évanouit dans les bras du médecin.

sure qui recule la bifurcation en seconde. Le *Journal de l'Instruction publique* dit que ces diverses réformes ont été approuvées à la presque unanimité.

Le conseil a donné ensuite son adhésion aux dispositions nouvelles concernant l'enseignement des langues vivantes. Désormais, cet enseignement, commençant avec le jeune âge, sera obligatoire jusqu'à la troisième et ne se bornera plus à l'anglais et à l'allemand, mais comprendra également les langues du midi.

— Il appert de l'Annuaire du Bureau des Longitudes de France, qui vient de paraître pour l'année 1864, les faits suivants : Outre les huit grandes planètes qui tournent autour du soleil, il y a en outre 79 planètes dites télescopiques. L'année 1864 aura cela d'extraordinaire, il n'y aura que deux éclipses, toutes deux de soleil, le 5 mai et le 30 octobre; toutes deux seront invisibles à Paris. Il n'y en aura pas de lune.

La masse de numéraire frappé en France depuis l'établissement du système décimal a été de 10,582,460,171 francs 75 centimes.

La population de Paris (20 arrondissements), y compris sa garnison de 28,500 hommes, est de 1,696,141 habitants.

Paris a consommé en 1862 :

Vin en cercles.....	2,455,431	hectol.
d° en bouteilles.....	15,262	d°
Alcools purs et liqueurs	105,406	d°
Cidre, poiré, etc.....	60,898	d°
Alcools dénaturés.....	616	d°
Raisin.....	5,927,264	kilog.
Bière.....	349,930	hectol.

— Depuis le mois de janvier dernier, c'est-à-dire depuis un peu plus de dix mois, 24 soldats d'infanterie de marine anglaise ont subi la peine du fouet à Woolwich et il en a été administré 1,200 coups. On ne compte pas les soldats qui ont eu leur sentence de 50 coups de fouet commuée en une certaine durée d'emprisonnement et 25 coups de fouet dans la prison. Voici comment on procède : Après avoir lié le patient qui est suspendu, le tambour-major surveille les fouetteurs et a soin que le nombre juste de coups soit strictement infligé. Pour s'assurer que la peine est appliquée avec une vigueur toujours nouvelle, on change le fouetteur après 25 coups de fouet; si un tambour paraît remplir sa tâche avec répugnance, le tambour-major se tient derrière lui et le rappelle énergiquement à son devoir. Dernièrement un des soldats qui étaient fouettés, a eu le cou et la joue taillés par un tambour tout tremblant. Les garçons-tambours sont dressés de bonne heure à cette besogne; mais quelques-uns qui ont horreur de cette abominable corvée attachée à leurs fonctions, s'en sont fait exempter.

— Les explosions d'huile de pétrole sont fréquentes. Ces jours derniers, une jeune fille

nommée Rebecca Lox, servante chez M. Cleson, Bonghall Terrace, Blexton Road, à Londres, a été victime d'une de ces fréquentes explosions causées par l'huile de pétrole. Cette jeune fille était en train de remplir une lampe; afin de ne pas répandre l'huile de pétrole au dehors, elle pria un des enfants de son maître de tenir une lumière près de la lampe. La flamme de la chandelle se trouvant subitement en contact avec le gaz qui s'échappait de l'huile de pétrole, une forte explosion eut lieu. La domestique fut entièrement brûlée, ses vêtements ayant pris feu. L'enfant se sauva sans avoir été atteint par la flamme. La servante est, dans un état déplorable, à l'hôpital Saint-Thomas.

## Chronique Locale.

Le concert que nous a donné samedi dernier M. Van Gelder, à la salle de la Mairie, a surpassé toutes les espérances. La salle était comble dès 7 heures et demie, et il a fallu mettre les deux grands salons en communication pour recevoir les amateurs dont le nombre augmentait de plus en plus.

Ce concours inaccoutumé en dit assez et pourrait nous dispenser de tout compte-rendu; l'attente n'a pas été trompée, les exécutants ont tous reçu des applaudissements justement mérités.

M. Van Gelder est un violoncelliste fort distingué, il est parfaitement doté sous le rapport de l'exécution, de la méthode et du goût; les méditations sur les *mélodies de Schubert* ont été vivement applaudies, et là on rendait hommage au talent du compositeur et au violoncelliste.

M<sup>lle</sup> Déternoz a droit à toutes nos sympathies, elle est une parfaite musicienne, elle module admirablement sa voix, et s'est acquittée du *Pardon de Floërmel* avec un talent remarquable. Si cette composition de Meyerbeer eût trouvé des interprètes aussi intelligents dès sa première apparition sur la scène à Paris, elle eût obtenu plus de succès. M<sup>lle</sup> Déternoz ne serait-elle pas appelée à réhabiliter une œuvre d'un des plus grands maîtres!

Ne posons pas notre plume avant de remercier les amateurs de notre ville qui ont si noblement prêté leur concours à M. Van Gelder et à M<sup>lle</sup> Déternoz; leur complaisance ainsi que leur talent nous sont connus depuis longtemps. Qu'il nous soit permis de rappeler les applaudissements et les bravos qui ont retenti dans la salle après le duo de *Maxaniello*, la *Chanson des Gardes*, que tous les assistants eussent désiré entendre de nouveau.

Samedi dernier, on a trouvé à la porte d'une maison, à Beaumont (Indre-et-Loire), le cadavre d'un individu. Cet homme avait disparu dans le courant du mois de juin dernier. On

Disons ce qui était arrivé :

Après quelques heures de repos, le marquis s'était éveillé, brisé de fatigue, la tête lourde encore, mais l'esprit relativement calme.

Tout d'abord, il ne comprit pas fort bien comment il se trouvait dans son lit, gardé à vue; puis, peu à peu, il se rappela ce qui s'était passé; et quand la mémoire lui fut revenue entièrement, il eut franchement horreur de lui-même. Un combat se livra alors entre son orgueil et son repentir; heureusement l'esprit du bien l'emporta, et il résolut d'aller implorer le pardon de sa mère, dont il ignorait la situation désespérée.

Craignant à bon droit d'être empêché par ses gardiens, il attendit patiemment que le sommeil les gagnât, ce qui n'eut lieu que fort avant dans la nuit.

Il se leva alors et sortit sans bruit, tout en se tenant aux murailles, car sa faiblesse était grande. Il parvint ainsi jusqu'à l'appartement de sa mère et se disposait à entrer, quand les paroles de la pauvre et chère victime arrivèrent jusqu'à lui par la porte laissée ouverte et sur laquelle retombait seulement une portière.

En écoutant les miséricordieuses recommandations,

les adieux touchants de sa mère, il comprit tout l'horrible de sa conduite.

Ce fut alors que, sous l'empire de ce navrant spectacle, il se fit dans le cœur du coupable une révolution complète.

L'humilité descendit en lui avec les remords, et il accomplit comme nous l'avons dit l'amende honorable à laquelle nous avons fait assister le lecteur.

Pendant quinze jours le marquis fut littéralement entre la vie et la mort.

Il resta plus d'un mois à ne vivre qu'artificiellement. Quelques cueillerées de bouillon léger étaient tout ce qu'il pouvait supporter.

Sa maladie fut longue, et des mois s'écoulèrent avant qu'il fût dans la possibilité de sortir de la chambre.

Enfin le médecin permit une promenade en voiture, puis une à pied, et bientôt le rétablissement fut à peu près complet.

James et sa femme n'avaient pas cessé de prodiguer leurs soins au malade.

Chaque fois qu'une crise se manifestait, il voyait accourir auprès de lui les deux jeunes époux, tous deux en habits de deuil et le visage pâli par la douleur. (La suite au prochain numéro.)

croyait qu'il était passé en pays étranger; aujourd'hui il n'y a plus de doute, il a été victime d'un assassinat.

La mort doit remonter à l'époque de sa disparition; il a été enterré, et l'on croit que l'auteur du crime a pu seul le ramener à la porte de son ancien logis. Dans un état complet de décomposition, il n'a pu être reconnu qu'au linge qu'il portait encore.

On comprendra que nous nous abstenions de tout autre détail. La justice informe.

Samedi, à 5 heures, passait en notre ville pour se rendre à Paris le chef de l'expédition du Mexique, le maréchal Forey.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Variétés.

### ÉTUDES D'ÉCONOMIE AGRICOLE.

(Suite.)

La dessiccation des cônes est la question dominante dans l'exploitation d'une houblonnière, puisque, privé de son arôme, le houblon est sans valeur. Il y a 3 méthodes en présence : le séchage à l'ombre, le séchage au soleil et le séchage au feu.

Séché à l'ombre, le houblon conserve son huile résineuse, qui lui donne son odeur aromatique et par conséquent toute sa valeur marchande. Le principe résineux se volatilise toujours un peu par le séchage au soleil ou au feu. Ce dernier mode est exclusivement pratiqué en Angleterre, c'est une des causes principales qui fait que le houblon de cette contrée est moins estimé que celui de la Bohême et des autres parties de l'Allemagne. A Haguenau on se sert aussi du calorifère, faute de séchoirs bien appropriés et assez vastes.

Dans le système de séchage à l'ombre, le houblon est étendu sur des claies, en couches de 0<sup>m</sup> 08 à 0<sup>m</sup> 10 de hauteur et remué chaque jour avec précaution; les soupiraux du séchoir (grenier élevé) sont ouverts chaque fois que le temps est sec ou qu'il fait du soleil; ils restent fermés en temps humide pendant la nuit. Si le temps est beau, 2 ou 3 jours suffisent pour obtenir une dessiccation convenable; au calorifère, il faut habituellement 8 heures d'une chaleur normale de 25 degrés. Quelle que soit la méthode adoptée, on reconnaît que le houblon est sec au bruit de papier froissé produit quand on le remue, et à la disposition des écailles qui se sont ouvertes par la dessiccation.

Le houblon est alors réuni en tas sur le plancher du séchoir, on le couvre avec de vieux draps pour empêcher l'évaporation du système aromatique et pour le faire *ressuyer*, c'est-à-dire pour le rendre moins cassant et plus onctueux au toucher. On refait les tas tous les jours pour l'empêcher de s'échauffer et de prendre une couleur brunâtre qui en déprécie la valeur.

En Allemagne, le houblon reste ainsi étendu l'hiver; à Haguenau, on l'ensache dans des sacs de forte toile cousus avec de la ficelle. Ces sacs sont d'abord placés dans un support spécial pour les remplir, l'ouverture est fixée à un cerceau; à mesure que l'on verse le houblon, un homme entre dans le sac, le tasse avec ses pieds, le sac est ensuite fermé par sa partie supérieure quand il contient 50 kilog. Si les sacs ne sont pas vendus dans un délai rapproché, il est utile de s'assurer de temps à autre si le houblon ne s'échauffe pas, en y introduisant une baguette émondée, dont l'extrémité doit rester froide; dans le cas contraire, il faut se hâter de répandre le houblon sur le séchoir pour le faire resécher de nouveau.

Le houblon est sujet à quelques maladies : le miélat, la rouille, le blanc, l'étranglement, etc., etc.

Dans le miélat, les feuilles se couvrent d'une liqueur visqueuse; on attribue cette maladie à la trop grande humidité du sol et au manque d'air, dans les plantations trop serrées, ou bien aussi à l'emploi du purin. Le blanc et la rouille sont dus aux mêmes causes. Donner

de l'air et de l'espace en supprimant des rangées de pieds, et creuser des fosses d'irrigations, sont les seuls remèdes efficaces.

L'étranglement est produit par suite d'un système d'attache trop serré qui limite l'ascension de la sève. Les larves des hannetons, les insectes et les fourmis peuvent aussi causer dans une houblonnière les mêmes ravages que dans les autres produits de la terre. Les précautions à prendre rentrent dans le domaine général des connaissances agricoles.

Il est admis sans conteste que, de toutes les cultures, le houblon donne les bénéfices les plus grands (1). L'établissement d'une houblonnière entraîne à des dépenses premières, c'est vrai; mais, il faut le dire, ce sont des frais considérables qui en fin de compte font la fortune du pays et c'est ce qui est arrivé en Alsace.

On occupe, dans cette industrie, des vieillards, des femmes, des enfants et des ouvriers de toute espèce pour la confection des sacs, des divers systèmes de séchoirs, pour la coupe et l'entretien des perches, etc., etc.

(La suite à un prochain numéro.)

(1) En Angleterre, les droits perçus sur le houblon ont produit, en 1858, 12,500,000 fr.

## Dernières Nouvelles.

L'*Europe*, de Francfort, dans deux articles successifs, fait connaître l'existence d'une nouvelle et toute récente circulaire adressée par M. Drouyn de Lhuys aux agents de la France à l'étranger relativement au Congrès.

Ce n'est pas un programme, dit l'*Europe*, comme l'ont demandé quelques souverains que le ministre des affaires étrangères de l'Empereur Napoléon s'est appliqué à tracer dans sa circulaire. La rédaction d'un semblable programme ne saurait être l'œuvre d'un gouvernement ni même celle de deux ou trois.

Le refus de l'Angleterre, ajoute l'*Europe*, a fait échouer la combinaison du Congrès européen, mais la France est toute prête à s'expliquer avec les gouvernements qui jugeront utile de débattre pacifiquement entre eux des questions qui pourraient, si elles étaient abandonnées au hasard des circonstances, aboutir aux plus funestes complications. — Havas.

La maison H. DESSAIN de Malines (Belgique), continue avec succès ses belles éditions de *Breviaires*, *Missels*, *Diurnaux*, etc., imprimés en rouge et noir. — Cette librairie peut fournir en ce moment : 27 éditions différentes du Breviaire romain, 9 *idem* du Missel romain, et 13 *idem* du Diurnal romain. — Elle met aussi en vente le nouvel office de l'*Immaculée Conception* pour tous les formats. — Tous les ouvrages de cette maison se trouvent au dépôt à Paris, chez MAGNIN, BLANCHARD et C<sup>ie</sup>, libraires, rue Honoré-Chevalier, 3, à Paris.

### Marché de Saumur du 12 Décembre.

Froment (l'hectol.)	16 49	Huile de lin.	60
2 <sup>e</sup> qualité.	15 85	Paille hors barrière	24 70
Seigle.	10	Foin.	70 50
Orge.	9	Luzerne (les 750 k)	70 20
Avoine (entrée).	7 88	Graine de trèfle.	48
Fèves.	11 50	— de luzerne.	47
Pois blancs.	26	— de colza.	27
— rouges.	26	— de lin.	28
Cire jaune (50 kil).	160	Amandes en coques	—
Huile de noix ord.	55	— (l'hectolitre).	—
— de chenevis.	52	— cassées (50 k.).	65

### COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).	
Coteaux de Saumur 1863.	1 <sup>re</sup> qualité » à »
Ordin., envir. de Saumur, 1863	1 <sup>re</sup> id. 60 à »
Id.	2 <sup>e</sup> id. 55 à »
Saint-Léger et environs 1863.	1 <sup>re</sup> id. 52 à »
Id.	2 <sup>e</sup> id. 48 à »
Le Puy-N.-D. et environs 1863.	1 <sup>re</sup> id. 48 à »
Id.	2 <sup>e</sup> id. 45 à »
La Vienne, 1863.	1 <sup>re</sup> id. 32 à 36

ROUGES (3).	
Souzay et environs 1863.	96 à 100
Champigny, 1863.	1 <sup>re</sup> qualité 180 à »
Id.	2 <sup>e</sup> id. 120 à 140
Varrains, 1863.	90 à 100
Bourguell, 1863.	1 <sup>re</sup> qualité 100 à »
Id.	2 <sup>e</sup> id. 90 à »
Restigny 1863.	80 à 90
Chinon, 1863.	1 <sup>re</sup> id. 80 à »
Id.	2 <sup>e</sup> id. 75 à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**ANNONCES LEGALES.**

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1865, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Commune de Rou-Marson.

BIENS COMMUNAUX.

**A VENDRE**

Le dimanche 27 décembre 1865, heure de midi.

Par adjudication

ET AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

En présence de M. le Maire de Rou-Marson, à la Mairie de Rou,

LES

**BIENS IMMEUBLES**

Ci-après désignés,

SAVOIR :

1° Quatre hectares 19 ares de landes, situés au canton des Arrageries ou la Porte-de-Bourban, commune de Rou-Marson, joignant au midi M. Baillou de la Brosse; d'autre côté la limite est fixée par un chemin.

Mise à prix : 6 fr. 30 c. l'are.

2° Quatre hectares 75 ares de landes, situés au canton de Bourban ou sur l'Etang-de-Marson, commune de Rou-Marson, séparés de l'article ci-dessus par un chemin au midi, joignant au couchant M. Baillou de la Brosse, au nord le chemin de la Croix-Blanche à Grolay.

Mise à prix : 6 fr. 56 c. l'are.

3° Vingt-quatre ares de landes, situés aux Puteillères ou les Arrageries, commune de Rou-Marson, joignant d'un côté le chemin de Marson à la Croix-Blanche, d'autre côté Boiton-Bigot et autres.

Mise à prix : 6 fr. 56 c. l'are.

4° Six hectares 15 ares 75 centiares de landes, situés au canton du Porteau, commune de Verrye, joignant d'un côté le chemin du Porteau à la Maison-Jugée, d'autre côté le chemin du Porteau à Rou.

Mise à prix : 2 fr. 18 c. l'are.

5° Deux hectares 79 ares de marais, divisés en quinze lots, situés au canton du Galifard, commune de Rou-Marson, joignant au levant le chemin de Preste à Marson, au midi le cours d'eau, au nord un chemin d'exploitation, donné par la commune, provenant de ce marais.

Mise à prix : 12 fr. 75 c. l'are.

Aussitôt après la vente de ces biens, il sera procédé à l'adjudication :

1° De 55 peupliers, situés sur le chemin du Galifard, de Preste à Rou, commune de Rou-Marson.

Mise à prix : 6 fr. 80 c. le peuplier.

2° Et de 6 peupliers, situés sur le chemin de la Grande-Noue, de Rou à l'Aurore, commune de Rou-Marson.

Mise à prix : 8 fr. le peuplier.

Pour prendre des renseignements et visiter les lieux, on pourra s'adresser à la Mairie de Rou-Marson, de midi à deux heures, les jeudis et dimanches, jusqu'au jour de l'adjudication. (667)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE BESNARD.

Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 14 décembre courant, le sieur Besnard-Cheignon, boulanger, demeurant à Saumur, rue Saint-Jean, a été déclaré en état de faillite ouverte.

M. Jules Rottier a été nommé juge-commissaire de la faillite, et M. Cormery, agent d'affaires à Saumur, syndic provisoire.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON.

(668)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE COURSON.

Aux termes d'un jugement rendu le 14 décembre courant, le sieur Hippolyte Courson, entrepreneur de voitures publiques, demeurant à Saumur, a été déclaré en état de faillite ouverte.

M. Armand Gratien, membre du tribunal, a été nommé juge-commissaire, et M. Kerneis, comptable, demeurant à Saumur, syndic provisoire.

Le greffier du tribunal, TH. BUSSON.

(669)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE CHARIER.

Les créanciers de la faillite du sieur Jean Charier, entrepreneur de messageries et de voitures publiques, demeurant à Saumur, sont invités à se trouver le vendredi 18 décembre courant, à une heure du soir, en la chambre du Conseil du tribunal de commerce, à l'effet d'être consultés tant sur l'état des créanciers présumés que sur la nomination d'un syndic.

Les créanciers seront en même temps consultés sur une détermination à prendre relativement à la continuation de l'exploitation des services de dépêches, diligences et roulages entrepris par le failli.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON.

(670)

**ADJUDICATION**

de

**DIVERSES FOURNITURES**

Pour l'Ecole impériale de cavalerie.

Le lundi 28 décembre 1865, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, par le Conseil d'administration de l'Ecole impériale de cavalerie, dans la salle de ses séances, à Saumur, sur soumissions cachetées, et conformément aux dispositions du cahier des charges, à l'adjudication ci-après, SAVOIR :

- 1° Le bois de chauffage.
- 2° Les articles de boissellerie à l'usage des écuries et autres services.
- 3° Les articles de vannerie à l'usage des écuries et autres services.

Ces articles, nécessaires à l'établissement, du 1<sup>er</sup> janvier 1864, au 31 décembre 1866.

4° L'huile à brûler, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1864.

Le cahier des charges relatif à ces fournitures est déposé au bureau de l'habillement de l'Ecole, où l'on peut en prendre connaissance, de midi à 4 heures du soir.

Le Général de brigade, président du Conseil d'administration de l'Ecole impériale de cavalerie, CRESPIN.

(671)

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

Ensemble ou séparément,

1° Une MAISON, située à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 44.

2° Une MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, n° 138, autrefois n° 31.

Facilités pour les paiements. Pour plus de renseignements, voir les placards affichés. S'adresser audit M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME.

**A VENDRE**

TRÈS-BON VIN ROUGE,

Vieux et nouveau,

De Saint-Nicolas de Bourgueil, (Clos du Pavillon, 1<sup>re</sup> qualité.)

S'adresser au bureau du journal.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE MOBILIÈRE**

APRÈS FAILLITE.

Le mercredi 16 décembre 1865, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur, chez le sieur Luce-Barré, boulanger à la Croix-Verte, route de Rouen, et à sa boulangerie située Basse-Ile, à la vente publique aux enchères de son mobilier, des marchandises et du matériel dépendant de sa faillite, à la requête de M. Cormery, syndic de ladite faillite.

Il sera vendu :

Quantité de farines, fleur, gruau, recoupes, pétrin, sacs, deux moulins à passer la farine, paillons, rouables, pelles, bascule, balances, comptoir, rayons, charrette à bras, braise, etc.

Mobilier : Lits, couvertures, draps, serviettes, essuie-mains, tabliers, effets à usage d'homme et de femme, chemises, armoires, buffet, pendule, tables, chaises, vin en barrique, bouteilles et barriques vides, batterie de cuisine, etc.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

BELLE

**VENTE MOBILIÈRE**

Après décès.

Le lundi 21 décembre 1865, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur, dans une maison sise à Saumur, rue Bodin, n° 16, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de la succession de M. Le Coniac, ancien directeur des Postes à Saumur.

Il sera vendu :

Bel ameublement de salon en velours, guéridons, pendules, candélabres et devant de feu en bronze, vases, fauteuils dits confortables, tables de jeu garnies, quatre belles glaces, tableaux, table de toilette anglaise, belle étagère et table de salle à manger avec ses rallonges, beaux services de table en porcelaine dorée, réchauds longs et ronds, cristaux, couverts et couteaux en argent, montres en or, objets de fantaisie, fusil, pistolets damassés turcs, belle volière et ses oiseaux, beau linge damassé et autres effets, etc., 4 hectolitres 60 litres (2 barriques) vin de Bordeaux 1858, quantité de vins en bouteilles, tels que Bordeaux, Saint-Georges, Saint-Julien, Sauterne, Bourgogne, Madère 1846, Coteaux, vin ordinaire, Cognac, liqueurs, fruits confits, etc., batterie de cuisine en cuivre, bouteilles vides et autres objets.

Ordre et conditions de la vente.

Lundi : Meubles, literie, linge, batterie de cuisine et autres objets. Mardi : L'argenterie, les vins, liqueurs, etc., et continuation du mobilier.

On paiera comptant, plus 5 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

En totalité ou par parties,

**SOIXANTE ARES DE VIGNE**

En un morceau,

Dans le clos des Basses-Vignes, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, joignant MM. Bersoullé, Fouquet, Bourg et le chemin du Pont-Fouchard.

S'adresser audit M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME.

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT,

**MAISON**

Située à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, Ayant UN FOUR et tous les magasins nécessaires pour établir une BOULANGERIE.

S'adresser à M. POITVIN, boulanger, rue Saint-Jean, n° 5. (674)

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT,

**Une PORTION de la MAISON**

Occupée par le sieur Pottet, chapelier, rue Saint-Jean. Deux chambres au 1<sup>er</sup> étage, une chambre au second, une mansarde, un petit grenier et une cave.

S'adresser au secrétariat de la Mairie. (675)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine,

**A VENDRE**

OU A ARRENTER

**MAISON**

Rue des Basses-Perrières.

S'adresser à M. TERRIEN, Porte-du-Bourg. (676)

**MAISON**

Avec

COUR, ÉCURIE ET REMISE, Rue du Pavillon, n° 9,

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine.

S'adresser à M. OUVRARD-DUBLINNEAU, rue du Portail-Louis. (648)

**MAISON A LOUER**

PRÉSENTEMENT,

Située au bas du Petit-Puy, route de Dampierre, avec un joli jardin.

S'adresser à M. JAVAUD, libraire, à Saumur. (119)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1864,

**MAISON AVEC REMISE ET ÉCURIE**

Place de l'Arche-Dorée.

S'adresser à M. DUPAYS, couvreur, près du Champ-de-Foire, ou à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire. (614)

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

**A LOUER**

POUR CAUSE DE DÉCÈS,

Pour la Saint-Jean 1864,

**UNE MAISON**

SERVANT D'AUBERGE.

Située sur la place Saint-Nicolas, n° 22, occupée par M<sup>e</sup> Bontemps. Cette auberge est nouvellement restaurée et très-bien achalandée.

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur. (662)

**A VENDRE**

OU A LOUER

Avec ou sans caves,

Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean 1864,

**GRANDE ET BELLE MAISON**

DE COMMERCE,

Actuellement occupée par M. Victor MORIN, quai de Limoges.

Il y a DEUX CAVES, qui peuvent contenir 200 pièces de vin, plus TROIS CAVEAUX.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

**A LOUER**

DE SUITE,

PREMIER ET DEUXIÈME ÉTAGES, précédemment occupés par M. Quesnay de Beaurepaire.

S'adresser à M. DESVIGNES-FONTAINE, quai de Limoges. (625)

**A LOUER**

Présentement,

UNE MAISON, en bon état, avec écurie, sise prolongement de la rue Neuve-Beaurepaire.

S'adresser à M. VAILLIER, huissier.

**A LOUER**

Pour Noël 1865,

**UN BEAU MAGASIN**

Situé rue de la Tonnelles.

S'adresser à M<sup>e</sup> LECOQ, marchand de faïence, qui jusqu'à cette époque vendra ses marchandises au-dessous des prix de facture. (630)

ON DEMANDE une demoiselle de magasin, de 20 à 25 ans, pour un commerce facile.

S'adresser au bureau du journal.

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 12 DÉCEMBRE.			BOURSE DU 14 DÉCEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	67 20	» 15	» »	67 15	» »	» 05
4 1/2 pour cent 1852.	95 15	» »	» »	95 35	» 20	» »
Obligations du Trésor.	447 50	» »	» »	447 50	» »	» »
Banque de France.	3330	» »	» »	3330	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.).	» »	» »	» »	1240	» »	» »
Crédit Foncier, nouveau.	1215	» 15	» »	1215	» »	» »
Crédit Agricole.	» »	» »	» »	685	» »	» »
Crédit Industriel.	700	» »	» »	705	» 5	» »
Crédit Mobilier.	1051 25	» 50	» »	1060	» 8 75	» »
Comptoir d'esc. de Paris.	767 50	» »	» »	767 50	» »	» »
Orléans (estampille).	973 75	» 25	» »	975	» 1 25	» »
Orléans, nouveau.	810	» 2 50	» »	815	» 5	» »
Nord (actions anciennes).	972 50	» 2 50	» »	970	» »	» 2 50
Est.	475	» 5	» »	475	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	937 50	» 5	» »	936 25	» »	» 1 25
Midi.	687 50	» »	» 2 50	690 75	» 2 50	» »
Ouest.	510	» 2 50	» »	505	» »	» 5
Genève.	500	» »	» »	» »	» »	» »
Dauphiné.	482 50	» »	» 1 25	» »	» »	» »
Ardennes.	466 25	» »	» »	» »	» »	» »
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz.	4667 50	» »	» »	» »	» »	» »
Canal de Suez.	475	» »	» »	472 50	» »	» 2 50
Transatlantiques.	517 50	» 7 50	» »	» »	» »	» »
Autrichiens.	400	» 5	» »	400	» »	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	521 25	» 1 25	» »	527 50	» 6 25	» »
Victor-Emmanuel.	395	» »	» 5	400	» 5	» »
Russes.	408 75	» »	» »	410	» 1 25	» »
Romains.	403	» »	» »	395	» »	» 8 75
Crédit Mobilier Espagnol.	622 50	» 7 50	» »	622 50	» »	» »
Saragosse.	623 75	» 3 75	» »	625	» 1 25	» »
Portugais.	472 50	» 18 75	» »	465	» 7 50	» »
<b>OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.</b>						
Nord.	306 25	» »	» »	306 25	» »	» »
Orléans.	302 50	» »	» »	302 50	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	301 25	» »	» »	301 25	» »	» »
Ouest.	296 25	» »	» »	296 25	» »	» »
Midi.	300	» »	» »	300	» »	» »
Est.	286 25	» »	» »	286 25	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par